

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS SUR LA MODIFICATION N°5 DU PLU D'ANTONY**  
**EN DATE DU 28 OCTOBRE 2020**

Remis et soumis à discussion le 28 octobre 2020

En présence de :

Mme Marie BLANZE, Responsable du service planification urbaine à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris

M. Eric BRERO, Responsable Urbanisme à la Ville d'Antony

Mme Pauline SALAUN (EPT), Chargée d'études PLU à la Direction de l'Urbanisme, de l'Observatoire urbain et de l'Habitat de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris

On note, pendant toute la durée de l'enquête publique, une forte participation qui se caractérise par la mobilisation du tissu associatif : sans prétendre être exhaustif, on peut citer outre des associations de quartier, telles que l'association des habitants du quartier Pajeaud, l'association de riverains L'amicale du Beau Site, la Villa Yvonne, le Collectif de sauvegarde François Molé-Les Sources (Cosmos), l'association des habitants Rabats Aubépine, l'association des riverains du parc de Sceaux (ARPS), des associations engagées : ainsi de l'association de défense des sinistrés de la sécheresse, l'association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement d'Antony (ASPEA), mais aussi des mouvements militants ou politiques (Europe Ecologie Les Verts, Antony en mouvement, Rassemblement national), etc.

Parallèlement, on observe un intérêt certain des habitants, tous quartiers confondus, mais aussi des professionnels (architecte, constructeur) pour cette modification : près de 170 observations cumulées, majoritairement sur le registre dématérialisé, et, de façon moindre, sur le registre papier ou par courrier, avec beaucoup de commentaires et études, annexés aux observations.

De nombreuses personnes se sont déplacées pour échanger avec le commissaire-enquêteur.

La population est très majoritairement favorable aux modifications proposées : les inondations, ou à l'inverse les périodes de sécheresse, la spécificité géologique d'Antony, et plus récemment la crise sanitaire, rendent ses habitants particulièrement sensibles aux questions environnementales et, globalement, plutôt hostiles à une densification de l'habitat, en tout cas extrêmement rétifs à la construction d'immeubles collectifs, surtout dans les secteurs pavillonnaires : à ce propos, le statut « dérogatoire » des CINASPIC rend craintif et fait réagir, de même que l'urbanisation de zones pourtant dédiées par leur situation à une densification (notamment le quartier Jean Zay pour mémoire, car il n'est pas concerné par cette modification). Inversement le classement en zone UD de certains secteurs de la zone UA, afin de préserver des pavillons de caractère, divise les antoniens, certains l'approuvant, d'autres le contestant au motif qu'il s'agit d'une zone déjà très urbanisée.